



Ce qui ne doit **JAMAIS** entrer dans un bac roulant

Volume 18, Numéro 4, Avril 2026

Le tri des matières résiduelles repose sur une idée simple : chaque matière a sa filière. Or, certains résidus ne devraient jamais se retrouver dans un bac roulant, ni bleu (recyclage), ni vert ou noir (ordures), ni même brun (organique). Ce sont des matières à risque. Lorsqu'elles sont mal disposées, elles deviennent dangereuses pour les citoyens, les travailleurs, les équipements... et l'environnement.

Parmi les erreurs les plus préoccupantes observées sur le territoire : les cendres, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les appareils électroniques.

Les cendres : un incendie peut commencer dans un camion

Chaque hiver, les collectes font face à un problème récurrent : des cendres encore chaudes déposées dans les bacs.

Même lorsqu'elles semblent froides, les cendres peuvent conserver de la chaleur pendant plusieurs jours. En milieu fermé comme un bac roulant ou un camion, elles peuvent facilement rallumer un feu au contact du papier, carton ou plastique.

Conséquences possibles :

- incendie dans le bac à la résidence;
- incendie dans le camion de collecte;
- feu au centre de transfert ou à l'enfouissement;
- mise en danger des travailleurs;
- interruption du service de collecte;
- dommages matériels majeurs.

Chaque année, au Québec, plusieurs incendies de camions de déchets sont causés par des cendres mal refroidies.



Bonnes pratiques :

- laisser refroidir minimum 7 jours dans un contenant métallique avec couvercle;
- entreposer à l'extérieur, loin du bâtiment;
- humidifier légèrement au besoin;
- apporter ensuite à l'écocentre ou disposer selon les consignes municipales.

👉 Une cendre tiède dans un bac peut incendier tout un circuit de collecte.

Les RDD : petits contenants, grandes contaminations

Peintures, solvants, huiles, pesticides, bonbonnes sous pression, piles, produits chimiques domestiques. Ces matières sont appelées résidus domestiques dangereux. Elles ne doivent jamais aller ni au recyclage ni aux ordures. Pourquoi ? Parce qu'une fois compactées, elles s'ouvrent, fuient ou explosent.

Conséquences environnementales :

- contamination des matières recyclables;
- pollution des sols et des eaux;
- émissions toxiques;
- risques pour la santé humaine.

Un simple pot de peinture peut rendre inutilisable un chargement complet de papier et carton.

Conséquences financières :

- nettoyage spécialisé;
- refus de chargement au centre de tri;
- enfouissement forcé;
- hausse des coûts municipaux.

Bon réflexe

👉 Les RDD doivent être apportés à l'écocentre c'est gratuit et sécurisé.





L'électronique : une mine urbaine qu'on jette encore trop souvent

Téléviseurs, ordinateurs, cellulaires, petits appareils, batteries rechargeables. Ces objets contiennent :

- des métaux rares;
- du cuivre;
- de l'or;
- de l'aluminium;
- mais aussi du plomb et du mercure.

Lorsqu'ils sont jetés dans un bac :

- ils brisent les équipements de tri;
- ils contaminent les matières;
- ils libèrent des contaminants à l'enfouissement.

Et surtout : on perd une ressource précieuse.

Ces appareils doivent être dirigés vers la filière spécialisée de récupération électronique, financée par les fabricants.



Pourquoi c'est important

Le système de gestion des matières fonctionne comme une chaîne. Une seule mauvaise matière peut :

- contaminer un chargement complet;
- provoquer un feu;
- arrêter une installation;
- blesser un travailleur;
- augmenter les taxes municipales.

Autrement dit, le bon bac ne suffit pas; il faut la bonne matière dans le bon bac.

Le principe simple à retenir

Si c'est dangereux, électronique, sous pression, chimique ou chaud : ce n'est pas un bac roulant... c'est l'écocentre.

Prendre quelques minutes pour bien disposer d'une matière évite des conséquences majeures pour toute la collectivité.

Autres matières problématiques fréquemment retrouvées :

- ✗ bonbonnes de propane et aérosols : risque d'explosion dans les compacteurs;
- ✗ batteries lithium-ion (outils, vélos, vapoteuses) : cause majeure d'incendies dans les centres de tri au Canada;
- ✗ textiles et cordages : s'enroulent dans les équipements et stoppent les opérations;
- ✗ vaisselle, céramique, miroirs : contaminent le verre recyclable.

LA GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES COMMENCE PAR UN SEUL GESTE : SE POSER LA QUESTION AVANT DE FERMER LE COUVERCLE.

CONSEIL EXPRESS...

Liens utiles : Horaire de l'Écocentre 2026 et Matières acceptées
ZéroDéchetAO.ca

Contactez-nous :
pour toutes informations,

ZeroDechet@mrcao.qc.ca / 819 339-5671, poste 257

